

Réunion du Conseil d'Orléans Métropole

le jeudi 22 octobre 2020 à 18 heures

**Salle Fernand Pellicer – Rue Edouard Branly
45100 ORLEANS**

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le jeudi 22 octobre, à 18 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Pellicer, rue Edouard Branly à Orléans.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Conseil métropolitain : vendredi 16 octobre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT,

BOU : M. Bruno CŒUR,

CHANTEAU : M. Gilles PRONO,

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (jusqu'à 21h15), M. Jean-Yves CHALAYE,

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Vincent DEVAILLY,
Mme Francine MEURGUES,

COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Christelle MAES,
M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, Mme Isabelle MULLER,

INGRE : M. Christian DUMAS, M. Guillem LEROUX,

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Mme Rolande BOUBAULT, M. Fabien GASNIER, M. Michel LECLERCQ, Mme Sandrine LEROUGE, M. Romain SOULAS,

ORLEANS : M. Serge GROUARD (jusqu'à 21h15), Mme Régine BREANT, M. Pascal TEBIBEL,
Mme Fanny PICARD, M. Thomas RENAULT, M. Florent MONTILLOT, Mme Virginie MARCHAND,
M. Jean-Paul IMBAULT, Mme Chrystel de FILIPPI, M. Romain ROY, Mme Martine HOSRI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 19h25), M. Romain LONLAS, Mme Florence CARRE,
M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, Mme Anne-Frédéric AMOA, M. William CHANCERELLE, Mme Laurence CORNAIRE, Mme Capucine FEDRIGO, M. Jean-Philippe GRAND (à partir de 18h15), Mme Dominique TRIPET, M. Baptiste CHAPUIS, M. Jean-Christophe CLOZIER (jusqu'à 20h40), Mme Christel ROYER, M. Ludovic BOURREAU,

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Odile MATHIEU,

SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, Monsieur Jérôme RICHARD (jusqu'à 20h40)

SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Franck FRADIN, Mme Brigitte JALLET,
M. Christophe LAVIALLE, M. Jean-Emmanuel RENELIER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Françoise BUREAU, M. Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, M. Fabrice GREHAL (jusqu'à 21h10),

SEMOY : M. Laurent BAUDE,

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

INGRE : Mme Magalie PIAT donne pouvoir à M. Christian DUMAS,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Michel LECLERCQ, Mme Cécile ADELLE donne pouvoir à M. Fabien GASNIER,
ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à Mme Régine BREANT (jusqu'à 19h25), Mme Tiphaine MIGNONNEAUD donne pouvoir à Mme Chrystel DE FILIPPI, M. Thibaut CLOSSET donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Valérie CORRE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND, Mme Stéphanie RIST donne pouvoir à M. Ludovic BOURREAU, M. Olivier GEFROY donne pouvoir à Mme Christel ROYER,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Catherine GIRARD donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à Mme Françoise BUREAU, M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Mme Dominique TRIPET, M. Christian FROMENTIN donne pouvoir à M. Bruno LACROIX, Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Marilyne COULON,

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : M. Michel MARTIN,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Charlotte LACOLEY,
SARAN : M. Mathieu GALLOIS, M. Gérard VESQUES,

Mme Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	89
Nombre de délégués en exercice.....	89
Quorum.....	45

VIE INSTITUTIONNELLE

- 1) Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 24 septembre 2020 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations prises par le bureau du 24 septembre 2020 sur délégation du conseil.

- 2) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises par le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux annexés à la délibération.

- 3) Commissions métropolitaines - Fixation de la composition, des compétences et des règles de fonctionnement - Désignation des membres.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la création, pour la durée du mandat, des 6 commissions thématiques permanentes suivantes :

1. Attractivité
2. Aménagement du territoire
3. Espace public et proximité
4. Cohésion sociale et territoriale
5. Transition écologique
6. Ressources

- approuvé les dispositions relatives à la conférence des maires,
- approuvé les domaines d'intervention de chacune des commissions et les règles de composition et de fonctionnement de celles-ci ainsi qu'exposées dans la délibération,
- décidé de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions pour la tenue des premières réunions des commissions qui suivront la désignation de leurs membres par le conseil métropolitain.

- 4) Organismes extérieurs – Désignation des représentants.

Le conseil métropolitain a procédé à la désignation des représentants d'Orléans Métropole au sein des organismes pour la durée du mandat.

- 5) Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2019 d'Orléans Métropole - Communication.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité et de développement durable d'Orléans Métropole relatif à l'exercice 2019.

- 6) Assises de la Transition écologique et de la Résilience - Communication.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

- 7) Développement commercial - Epidémie de covid-19 - Aide en faveur des Très Petites Entreprises - Approbation de conventions de soutien à passer avec plusieurs entreprises - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les conventions de soutien à passer avec les différentes entreprises et/ou associations figurant au tableau joint à la délibération pour un montant global de 101 379 €,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions et tous les documents

qui s'avèreraient nécessaires à ces opérations.

- 8) Aménagement économique - Commune d'Ingré - ZAC des Guettes - Traité de concession d'aménagement passé avec la SAS LES GUETTES - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2019 annexé à la délibération, présenté par la SAS LES GUETTES, aménageur de la ZAC des Guettes.

- 9) Aménagement économique - Commune d'Olivet - ZAC du Parc du Moulin - Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2019 annexé à la délibération, présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du Parc du Moulin.

- 10) Aménagement économique - Commune d'Ingré - ZAC des Guettes - Traité de concession d'aménagement passé avec la SAS Les Guettes - Approbation d'un avenant n° 4.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 4 au traité de concession de la ZAC des Guettes conclu avec la SAS « LES GUETTES », ayant pour objet de clarifier la date d'échéance du contrat de concession à savoir lorsque la réalisation complète de l'opération sera effectuée, celle-ci se terminant au plus tard le 31 décembre 2028,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 4 et tout document y afférent.

- 11) Développement numérique - Usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Approbation d'une convention à passer avec ENEDIS et SFR FTTH.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec ENEDIS et SFR FTTH relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- 12) Tourisme - Epidémie de covid-19 - Report exceptionnel des dates de reversement de la taxe de séjour.

Le conseil métropolitain a :

- décidé à titre exceptionnel et pour la seule année 2020, de fixer les dates de reversement de la taxe de séjour métropolitaine de la manière suivante :

- au plus tard le 30 novembre 2020 pour les sommes collectées au 1^{er} trimestre (janvier, février, mars),
- au plus tard le 31 décembre 2020 pour les sommes collectées au 2^{ème} trimestre (avril, mai, juin),
- au plus tard le 30 octobre 2020 pour les sommes collectées au 3^{ème} trimestre (juillet, août, septembre),
- au plus tard le 31 janvier 2021 pour les sommes collectées au 4^{ème} trimestre (octobre, novembre, décembre).

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

- 13) Attractivité économique et grands projets économiques - Campus AgreenTech Valley - Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2019 annexé à la délibération, présenté par la SEMDO, aménageur du Campus AgreenTech Valley.

- 14) Attractivité économique et grands projets économiques - Mandat Cité AgreenTech Valley passé avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2019.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité 2019 de l'opération Cité AgreenTech Valley confiée par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMDO.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 15) Habitat – Transformation de l'OPH - Les Résidences de l'Orléanais - Avis à émettre.

Point retiré de l'ordre du jour.

- 16) Habitat-logement - Amélioration du parc immobilier bâti - Plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Prolongation de 2 ans - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention partenariale.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 2 à la convention partenariale du plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle à passer avec l'Etat, l'Anah, le Département du Loiret, la Région Centre Val de Loire, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, FRANCE LOIRE, l'OPH Les Résidences de l'Orléanais, VALLOIRE, PIERRES & LUMIERES, LOGEM LOIRET, IMMOBILIERE CENTRE LIMOUSIN, l'ADIL - EUE du Loiret, le conseil syndical de la copropriété et le syndicat des copropriétaires, relatif à la prorogation du plan de sauvegarde,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

- 17) Habitat-logement - Quartiers prioritaires - Approbation d'avenants n° 1 de prorogation aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec VALLOIRE HABITAT.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer avec VALLOIRE HABITAT, la commune d'Orléans et l'Etat ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers Argonne, la Source et les Blossières.
- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer avec VALLOIRE HABITAT, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et l'Etat ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers des Chaises et des Trois Fontaines.
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

18) Habitat-logement - Programmation 2020 de réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux et des copropriétés - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la liste des deux programmes de VALLOIRE HABITAT et LOGEM LOIRET qui feront l'objet d'un soutien à la réhabilitation thermique des logements par Orléans Métropole, sur l'année 2020,
- approuvé les attributions forfaitaires correspondant à chaque opération, au titre des crédits métropolitains pour la rénovation thermique, dans la limite de 136 logements et de 136 000 €,
- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec les bailleurs concernés pour chaque opération, ayant pour objet de soutenir la réhabilitation thermique du parc existant, conformément aux conditions exposées dans la délibération,
- approuvé la programmation des aides aux copropriétés éligibles aux dispositifs d'aide de l'Anah et d'Orléans Métropole, pour l'année 2020,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

19) Action foncière - Enseignement supérieur et recherche - Commune d'Orléans - ZAC Carmes-Madeleine - Acquisition de biens et droits immobiliers auprès de la SEMDO – Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- par dérogation à l'article 11 de la délibération n° 2020-07-16-COM-35 du 16 juillet 2020, accordant délégation au Bureau, décider que l'approbation de la présente acquisition relève de la compétence du conseil métropolitain,
- décider d'acquérir de la SEMDO l'ensemble immobilier situé rue de la Porte Madeleine à Orléans et cadastré section AY numéro 153p pour une contenance de l'ordre de 16 606 m², selon document modificatif du parcellaire cadastral à établir, avec :
 - constitution des servitudes utiles notamment de passage et de vues réciproques pour le bon fonctionnement des lieux et leur aménagement,
 - un différé de jouissance partielle et temporaire au profit du vendeur, moyennant le principal de 10 320 000 € auquel s'ajoute la T.V.A. selon les règles en vigueur, les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire et tout acte constitutif de servitudes ou qui les adapterait ou modifierait dans le cadre de l'évolution du projet.

20) Action foncière - Rénovation urbaine - Commune d'Orléans - Elargissement de la délégation du droit de préemption urbain consentie au concessionnaire-opérateur de l'OPAH-RU du quartier des Carmes à Orléans.

Le conseil métropolitain a :

- modifié la délibération n° 2019-04-25-COM-25 du conseil métropolitain en date du 25 avril 2019, en tant qu'elle fixe la délimitation de la délégation du droit de préemption urbain simple au concessionnaire opérateur de l'OPAH-RU et ORI,
- élargi le périmètre de la délégation du droit de préemption urbain au périmètre de l'OPAH RU à l'exclusion du périmètre de la ZAC Carmes Madeleine selon le plan joint à la délibération,
- acté que la délibération n°2019-04-25-COM-25 du conseil métropolitain en date du 25 avril 2019 subsiste en tous ses autres points,
- dit que, conformément aux termes de l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, copie de la délibération ainsi que le plan annexé à celle-ci seront adressés :
 - à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques,
 - au conseil supérieur du notariat,
 - à la chambre départementale des notaires,

- aux barreaux constitués près les tribunaux de grande instance, dans le ressort desquels est institué le présent droit de préemption ainsi qu'au greffe des mêmes tribunaux.
- dit qu'en application de l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, la délibération satisfera aux mesures de publicité suivantes :
- affichage en mairie d'Orléans et au siège d'Orléans Métropole pendant un mois,
 - mention dans deux journaux diffusés dans le département.

DEVELOPPEMENT DURABLE

21) Assainissement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (esplanade de Gaulle) - Travaux de réaménagement et création d'un bassin hydraulique enterré - Convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune - Modification du programme - Approbation d'un avenant n°1.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye ayant pour objet l'intégration d'une emprise complémentaire au projet de réaménagement de l'esplanade de Gaulle destinée à la réalisation d'un accès technique, d'un cheminement piéton et d'un parking, à la charge de la commune de Saint-Jean-de-Braye,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

22) Assainissement - Service public d'assainissement non collectif - Autorisations de rejet des eaux usées domestiques traitées en puits d'infiltration.

Le conseil métropolitain a accordé les demandes d'autorisation de rejet d'eaux usées domestiques en puits d'infiltration, de Monsieur GALIFRET, pour les habitations situées rue des Breteaux à Mardié.

RESSOURCES

23) Finances - Réhabilitation de 46 logements individuels situés 1 à 30 et 31 à 61 allée Louis d'Illiers dans le quartier Bel Air à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 2 360 263 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 180 131,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 360 263,00 €, que la SA HLM VALLOIRE HABITAT souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Ce prêt est constitué de 2 lignes :

- PAM Eco-prêt : 734 000,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 367 000,00 €
- PAM taux fixe complémentaire à l'Eco-prêt : 1 626 263,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 813 131,50 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOIRE HABITAT et Orléans Métropole.

24) Relations humaines - Epidémie de covid-19 - Astreintes du personnel - Adoption d'un dispositif spécifique à la Direction des relations humaines.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le projet de mise en œuvre du service civique dans le cadre des missions énoncées dans la délibération,
- recouru à 10 jeunes, sur des contrats d'une durée maximale de 12 mois, pendant la période d'agrément,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'agence du service civique (N° CE-045-17-00021-05),
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement des jeunes,
- procédé au versement de leurs rémunérations dans les conditions fixées par la réglementation.

25) Relations humaines - Approbation du projet de mise en œuvre du service civique au sein de la collectivité.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le projet de mise en œuvre du service civique dans le cadre des missions énoncées dans la délibération,
- recouru à 10 jeunes, sur des contrats d'une durée maximale de 12 mois, pendant la période d'agrément,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'agence du service civique (N° CE-045-17-00021-05),
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement des jeunes,
- procédé au versement de leurs rémunérations dans les conditions fixées par la réglementation.

26) Relations humaines - Gestion du chômage - Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Le conseil métropolitain a :

- reconduit l'adhésion au service chômage payant du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, selon les tarifs fixés par la délibération du centre,
- approuvé la convention à passer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret par laquelle Orléans Métropole confie la gestion des dossiers chômage,
- délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention au nom d'Orléans Métropole.

27) Relations humaines - Prise en charge du paiement du droit d'inscription à l'Ordre des Architectes.

Le conseil métropolitain a autorisé la prise en charge par Orléans Métropole, du paiement de l'inscription de Monsieur Stéphane GELET à l'Ordre des Architectes, au titre de l'année 2020, pour un montant de 350 €.

28) Relations humaines - Modifications au tableau des emplois - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le tableau des emplois d'Orléans Métropole.

29) Relations humaines - Services communs - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise en place des services communs passée avec la commune d'Orléans.

Point retiré de l'ordre du jour.

30) Relations humaines - Adhésion à l'Association Française de Communication Interne (AFCI).

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Association Française de Communication Interne (AFCI) pour un coût annuel de 790,80 € TTC, au titre de l'année 2020,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ou tout document y afférant.

31) Relations humaines - RGPD - Adhésion à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP).

Le conseil métropolitain a :

- adhéré à l'association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel, pour un montant de 450 € au titre de l'année 2020,

- autorisé M. le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document nécessaire.

Fait à Orléans, le 29 octobre 2020

Le Président d'Orléans Métropole

Christophe CHAILLOU